

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026
DELIBERATION N°2026_043

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le 15 JUIN 2026

ID : 076-217601087-20260605-2026_043-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
5 JUIN 2026



Date de la convocation : 29/05/2026

Date d'affichage : 29/05/2026

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 30

Représentés régulièrement convoqués : 3

Absents : 0

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Marie MABILLE, Arnaud DAUXERRE, Mélanie VAUCHEL, Aurélien BEHENGARAY, Carine BORIES, Basile BERNARD, Marion LECOQ, Jérôme ROBERT, Michel PHILIPPE, Hervé ADEUX, Patricia RENAULT, Isabelle HERBERT, Annie JEANNE, Eric DELSAU, Thierry GASNIER, Cécile GOMEZ, Claire DUBOIS, Virginie LE PILOT-DIOUBATÉ, Anne VON THENEN, Marielle GUILLEMIN, Mathias MARMIEYSSE, Grégory DEREN, Nassima HAMADI (GHAMDANE), Nicole BERCES, Frédéric ABRAHAM, Antoine AMELINE DE CADEVILLE, Jonas HADDAD, Angélique SEMICHON, Sosthène LOSER

Absents excusés régulièrement convoqués :

M Philippe Emmanuel CAILLÉ pouvoir à Mme Marie MABILLE, M Fabrice LEFRANCOIS pouvoir à Mme Mélanie VAUCHEL, Mme Marie-Pierre DOUTRIAUX pouvoir à M Jonas HADDAD

Secrétaire de séance : Mme Marielle GUILLEMIN

3 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE - FONCTIONNEMENT DES INSTANCES - REPRESENTATION DE LA VILLE DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS - NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AUPRES DE L'AGENCE LOCALE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ROUEN NORMANDIE (ALTERN)

Rapporteur : Théo PEREZ au nom du Conseil de la Municipalité

2026_043

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-21 et L2121-33,

Vu les statuts l'Agence Locale de la Transition Énergétique Rouen Normandie dans lequel la Ville de Bois-Guillaume est appelée à siéger,

Vu la délibération 2026_040 du 24 mars 2026 procédant à la nomination des représentants de la ville dans les divers organismes extérieurs,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026
DELIBERATION N°2026_043

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le 15 JUIN 2026

ID : 076-217601087-20260605-2026_043-DE

Considérant les fonctions de Monsieur le Maire, en tant que Vice-Président de la Métropole Rouen Normandie en charge de l'énergie et des déchets,

Considérant qu'il convient de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la Ville de Bois-Guillaume auprès de l'ALTERN afin de se prémunir de tout conflit d'intérêts.

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à la nomination des membres du Conseil Municipal de la Ville de Bois-Guillaume au sein des organismes extérieurs où elle est appelée à siéger,

PROCEDE à la nomination de ces membres selon les conditions présentées dans l'exposé des motifs de la présente délibération,

DESIGNE comme représentants de la Ville de Bois-Guillaume auprès de l'ALTERN :

- Monsieur Mathias MARMIEYSSE, conseiller municipal,
- Monsieur Philippe-Emmanuel CAILLE, 1^{er} adjoint,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

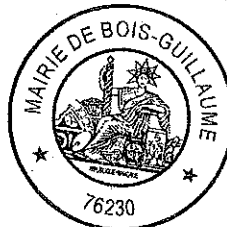
Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,



Théo PEREZ

Document signé électroniquement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.